

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 224

12 mars 2005

SOMMAIRE

A3H, Alarme, Automatisation, Amélioration, Habitat S.A., Luxembourg	10710	Grainger Luxembourg Financing (N°2), S.à r.l., Münsbach	10717
Actias Réassurance S.A., Luxembourg	10708	Grainger Luxembourg Financing (N°1), S.à r.l., Münsbach	10724
Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF) Luxembourg S.A., Luxembourg	10732	Grandex Promotion S.A.H., Luxembourg	10748
Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF) Luxembourg S.A., Luxembourg	10732	Groupe du Savoy Sicav, Luxembourg	10739
Ana Holding S.A., Luxembourg	10740	Groupe du Savoy Sicav, Luxembourg	10740
Annibal Holding S.A., Luxembourg	10745	Guanyin Holding S.A., Luxembourg	10744
Argenta Réassurances S.A. (ARGRE), Luxembourg	10708	H. Köhler Constructions, S.à r.l., Luxembourg ..	10735
Biva Holding S.A., Luxembourg	10736	Haus-Lux S.A., Luxembourg	10707
Black Steel Organization S.A., Luxembourg	10747	HSBC Asset Management Investment Funds Sicav, Luxembourg	10709
Bottega Veneta International, S.à r.l., Luxembourg	10709	Immo Debt S.A., Luxembourg	10746
Brugama Holding S.A., Luxembourg	10744	International Machine Industries S.A.H., Luxembourg	10751
Buildinvest S.A., Luxembourg	10748	International Machine Industries S.A.H., Luxembourg	10752
C.I.C.A.C. S.A.H., Luxembourg	10750	Investissements Multisectoriels Européens S.A., Luxembourg	10745
Carmignac Portfolio, Sicav, Luxembourg	10741	Ipsila S.A., Luxembourg	10746
Carmignac Portfolio, Sicav, Luxembourg	10741	Jet Support Services Europe, S.à r.l., Schifflange ..	10707
Césarée Holding S.A., Luxembourg	10748	Karlix S.A., Luxembourg	10736
Coparrinal S.A., Luxembourg	10747	Kensington Assets S.A., Luxembourg	10734
Cordalia S.A., Luxembourg	10746	Kim International S.A., Luxembourg	10743
Diversind Finance S.A.H., Luxembourg	10747	Kinase Holding S.A., Luxembourg	10748
Ely International Holding S.A., Luxembourg	10744	Ladigue Holding S.A., Luxembourg	10749
Embrun Holding S.A., Luxembourg	10737	Lamy International Corporation S.A., Luxembourg	10733
Euro Patrimoine S.A., Luxembourg	10735	Mapicius S.A., Luxembourg	10745
Euro Patrimoine S.A., Luxembourg	10740	Maximmo S.A.H., Strassen	10746
Euro Patrimoine S.A., Luxembourg	10741	MCM International S.A., Luxembourg	10734
Europimmo S.A.H., Luxembourg	10751	Metagest S.A.H., Luxembourg	10751
Fidare S.A., Luxembourg	10708	Micaze S.A.H., Luxembourg	10738
Figa S.A.H., Luxembourg	10750	Multi Europlacement, Sicav, Luxembourg	10733
Financière Européenne du Groupe du Savoy S.A., Luxembourg	10738	New Generation, S.à r.l., Luxembourg	10734
Financière Européenne du Groupe du Savoy S.A., Luxembourg	10739	Nightingale S.A., Luxembourg	10735
FondsSelector SMR Sicav, Luxembourg-Strassen ..	10706	Objectif 94, S.à r.l., Luxembourg	10724
Gema Holding S.A., Luxembourg	10747	Overseas Media Investments S.A., Luxembourg ..	10752
Grainger Luxembourg Financing (N°3), S.à r.l., Münsbach	10710	Pescado Holding S.A., Luxembourg	10749
		Print Service, S.à r.l., Luxembourg	10739

Procimbria Finance Luxembourg S.A.H., Luxembourg	10744	Tadler Investments S.A.H., Luxembourg	10743
(Les) Rossignols S.A. 1850, Luxembourg	10731	Telemade S.A.H., Luxembourg	10743
S.G.I. International Holding S.A., Luxembourg	10732	Tradeview Holding S.A.	10707
Salon Creativ Coiffeur Anja, S.à r.l., Wasserbillig	10742	Transmex S.A.H., Luxembourg	10749
Schorndorf Investments S.A., Luxembourg	10724	Tropical Investors S.A., Luxembourg	10742
Setas International S.A.H., Luxembourg	10742	Ulixes S.A.H., Luxembourg	10750
Sodi S.A.H., Luxembourg	10736	West Fields Consolidated S.A.H., Luxembourg	10745
Sogecar Ouest S.A., Bertrange	10737	Whitechapel Holdings S.A., Luxembourg	10706
Sogecar Ouest S.A., Bertrange	10737	Xonord S.A., Luxembourg	10742

WHITECHAPEL HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.324.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 18 juin 2004 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur de Messieurs Bernard Baruch Vulfs et Jean Quintus pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

- L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Paul Mousel au poste d'administrateur de la société et tient à le remercier pour sa précieuse collaboration.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer en tant que nouvel Administrateur la société COSAFIN S.A., ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Extrait sincère et conforme

J. Quintus / B. B. Vulfs

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104371.3/1172/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

FondsSelector SMR SICAV, Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 76.964.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 18. November 2004 in Luxemburg stattfand:

Den während des Geschäftsjahres amtierenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die ordnungsgemäße Ausführung ihrer Aufgaben für das am 30. Juni 2004 abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung erteilt.

Es wird beschlossen:

- Herr Eckhard Sauren, SAUREN FINANZDIENSTLEISTUNGEN, Köln (Vorsitz)

- Victor Elvinger, Luxembourg (Mitglied)

- Claude Kremer, Luxembourg (Mitglied)

als Verwaltungsratsmitglieder zu wählen bzw. wiederzuwählen.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluß des Geschäftsjahres bis zum 30. Juni 2004 abstimmen wird.

Zum Wirtschaftsprüfer wird PricewaterCoopers S.à r.l. bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. November 2004.

Für die FondsSelector SMR SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06517. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104377.3/850/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

JET SUPPORT SERVICES EUROPE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.
R. C. Luxembourg B 74.037.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Signature.

(104716.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

HAUS-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.844.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 octobre 2004 a appelé aux fonctions d'administrateur «A» Monsieur Gianmario Rigoni, Via Mamelli 16, I-20090 Pieve Emanuele, Milan, en remplacement de HAUS LIMITED. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur «B» Monsieur Eric Magrini, 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Bastiaan Schreuders et de Monsieur Colm Smith. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Enfin cette Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat de ses fonctions de Commissaire aux comptes COMMISERV, S.à r.l., et appelle en son remplacement AUDITAS S.A., 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gianmario Rigoni, Administrateur A
- Monsieur Jean-Louis Kaiser, Administrateur A
- Monsieur Eric Magrini, Administrateur B
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., Administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

pour HAUS-LUX S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100461.3/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

TRADEVIEW HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.501.

EXTRAIT

Avec effet au 2 novembre 2004, la société anonyme FIDEI S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, a dénoncé le domicile établi en ses locaux, sis au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de la Société TRADEVIEW HOLDING S.A.

Messieurs Bruno Beernaerts, Alain Lam et David de Marco ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société, avec effet au 2 novembre 2004.

La société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri a donné sa démission en tant que Commissaire aux comptes de la société, avec effet au 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

FIDEI S.A.

Le domiciliataire

B. Beernaerts

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX01879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100551.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

ACTIAS REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 27.734.

ARGENTA REASSURANCES S.A. (ARGRE), Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 26.856.

FIDARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 26.949.

—

Projet de Fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés fusionnantes en date du 3 mars 2005

Le présent projet de fusion a pour objet ce qui suit

Les conseils d'administration respectifs de ACTIAS REASSURANCES S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.734, (ci-après «ACTIAS»), de ARGENTA REASSURANCES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26.856 (ci-après «ARGENTA») (Ci-après collectivement désignées comme les «Sociétés Absorbées») et de FIDARE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg B 26.949 (ci-après «la Société Absorbante») envisagent de procéder à une fusion des trois sociétés.

Conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, les Sociétés Absorbées feront l'apport de tous leurs actifs et passifs respectifs à la Société Absorbante.

En échange de son apport, ACTIAS sera dissoute et ses 5.000 actions en circulation seront échangées contre 128.310 actions nouvelles à émettre par la Société Absorbante avec jouissance au 1^{er} janvier 2005, date de la fusion. L'échange s'effectuera par inscription afférente au registre des actions de la Société Absorbante.

En échange de son apport, ARGRE sera dissoute et ses 1.600 actions en circulation seront échangées contre 257.050 actions nouvelles à émettre par la Société Absorbante avec jouissance au 1^{er} janvier 2005, date de la fusion. L'échange s'effectuera par inscription afférente au registre des actions de la Société Absorbante.

Les rapports respectifs d'échange ont été déterminés sur base d'une évaluation des pertes/bénéfices, ainsi que des actifs net ajustés des Sociétés Absorbées et de la Société Absorbante au 31 décembre 2004, par référence aux fonds propres de chaque Société Absorbées et Société Absorbante augmentés d'un montant équivalent à 84% de la provision pour fluctuation de sinistralité.

Conformément à l'article 261 (2) (e) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, tous les actifs et passifs respectifs des Sociétés Absorbées seront transférés à la Société Absorbante à leur valeur comptable au 31 décembre 2004, avec effet au 1^{er} Janvier 2005, date de la fusion. Tous les bénéfices réalisés et toutes les pertes encourues par les Sociétés Absorbées après cette date seront réputés, du point de vue comptable, réalisés et encourus au nom et pour compte de la Société Absorbante.

En échange des apports des Sociétés absorbées, la Société Absorbante augmentera son capital, qui est à l'heure actuelle de EUR 4.573.470,- au nouveau montant de EUR 8.489.990,- par l'émission de 385.360 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une prime de fusion cumulée de EUR 2.109.525,03. Les nouvelles actions seront attribuées aux actionnaires des Sociétés Absorbées au prorata des actions qu'ils détiennent dans les Sociétés Absorbées.

Il n'existe aucun actionnaire ayant des droits spéciaux, ni de porteurs de titres autres que des actions aussi bien dans les Sociétés Absorbées que dans la Société Absorbante.

Aucun avantage particulier n'est attribué aux experts mentionnés dans l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée, aux membres des conseils d'administration et au réviseur des Sociétés Absorbées et de la Société Absorbante.

En application de l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée, les Sociétés Absorbées et la Société Absorbante ont conjointement déposé une requête auprès du Président de la chambre du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, en vue de la nomination de KPMG AUDIT, S.à r.l., comme réviseur d'entreprises indépendant afin de rédiger un rapport écrit sur le projet de fusion et sur les rapports respectifs d'échange.

Les assemblées générales extraordinaires des Sociétés Absorbées et de la Société Absorbante, qui auront à statuer et le cas échéant à approuver le projet de fusion, auront lieu après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

ACTIAS REASSURANCE S.A., / ARGENTA REASSURANCES S.A./ FIDARE S.A.

Pour les Conseils d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01604. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021085.2//63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

HSBC ASSET MANAGEMENT INVESTMENT FUNDS,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.817.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 26 novembre 2004 a décidé:

- de ratifier les décisions du Conseil d'Administration de distribuer des dividendes intérimaires durant l'exercice commençant le 1^{er} août 2003 et se terminant le 31 juillet 2004:

HSBC AMIF Sterling Bond - Class A	1.389.089,97 GBP
HSBC AMIF UK Equity - Class A	6.354.943,72 GBP
HSBC AMIF UK Equity - Class E	23.965,82 GBP
HSBC AMIF UK Equity Opportunities - Class A	108.528,00 GBP

- de ratifier la cooptation de Monsieur George Efthimiou, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT Ltd, 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom, en qualité d'administrateur en date du 17 juin 2004 en remplacement de Monsieur Andrew John Goulding, Head of Product Development - Global Products, HSBC BANK INTERNATIONAL LTD, P.O. Box 26, HSBC House, St-Helier, Jersey JE1 1HS, Channel Islands, administrateur démissionnaire en date du 3 juin 2004,

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Marc-André Bechet, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Simeon Brown, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT (HONG KONG) Ltd, 10th Floor, Citibank Tower, 3, Garden Road, Hong Kong

Monsieur George Efthimiou, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT Ltd, 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom

Monsieur Laurent Facque, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT (EUROPE) Immeuble Ile de France, 4, place de la Pyramide, La Défense 9, F-92800 Puteaux

Monsieur Bryan Greener, Head of Product Management, HSBC ASSET MANAGEMENT Ltd, Product Development Department, 21st Floor, 8 Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom

Monsieur Nigel Wood, Head of Product Management, HSBC ASSET MANAGEMENT Ltd, Product Development Department, 21st Floor, 8 Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006,

- de renouveler le mandat de KPMG AUDIT Société Civile, 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour HSBC ASSET MANAGEMENT INVESTMENT FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100505.3/1126/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

BOTTEGA VENETA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.789.047,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 75.815.

EXTRAIT

Conformément à l'article 193 de la loi du 10 août 1915, l'associé unique de la société BOTTEGA VENETA INTERNATIONAL S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- accepter la démission de Monsieur Teun Akkerman comme gérant de la Société, décharge lui étant accordée pour l'exercice de son mandat; et

- nommer pour une durée illimitée et avec effet immédiat, Monsieur Roeland Pels, gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOTTEGA VENETA INTERNATIONAL S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05547. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103827.3/2460/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

10710

A3H, ALARME, AUTOMATISATION, AMELIORATION, HABITAT S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 63.814.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 2004

- Les mandats des administrateurs en fonction ont été prolongés jusqu'en l'an 2010:
- * Monsieur Jean-Louis Kreppert (administrateur et administrateur-délégué), né le 23 août 1954 à Thionville (F), demeurant 23, Le Châtelet, F-57925 Distroff
- * Madame Paulette Bena (administrateur), née le 20 février 1930 à Saint-Louis-Lès-Bitche (F), demeurant 6, rue des Fleurs, F-57925 Distroff
- * Madame Anne-Marie Simon (administrateur), née le 1^{er} janvier 1958 à Distroff (F), demeurant 23, Le Châtelet, 57925 Distroff
- Le mandat de FIDUPLAN S.A. au poste de commissaire n'a pas été reconduit.
- A été nommé au poste de commissaire jusqu'en l'an 2010:
VERICOM S.A.
R.C.S. Luxembourg B 51.203, 13, avenue du Bois L-1251 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-AX03302. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100553.3/1185/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registeref office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 105.584.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-second of December.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There Appeared:

GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, a company limited by shares formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom, registered with the United Kingdom Trade register under the number 3798495

here represented by Miss Rachel UHL, jurist, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, being initialled *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company, which such person declared to incorporate.

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 10 and 15 the exceptional rules applying to single shareholder companies.

Art. 2. The object of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise, to any company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company or enterprise or render any assistance to any company or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company or enterprise).

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public and in particular carry on any property and real estate related activity. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°3) S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Münsbach (Municipality of Schuttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The board of managers or the sole manager as the case may be, may decide to open offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) represented by four hundred (400) shares of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits out of the total number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of shareholders representing at least seventy-five (75%) percent of the share capital of the Company.

However, if the redemption price exceeds the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available with regard to the excess purchase price. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 12. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 13. The Company is managed by one or more managers, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of single shareholder, by decision of the sole shareholder, either in the constitutive instrument or in a subsequent instrument, for a limited or an undetermined period. The Company's manager(s) may but are not required to be shareholders, and may receive a remuneration or not.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers may be dismissed ad nutum by resolutions taken by the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of single shareholder, by decision of the sole shareholder.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve any acts and operations necessary or useful, consistent with the corporate object of the Company and provided the terms of the present articles or further amended articles shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, including the signature of one A and one B manager.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his/its powers to one or several ad hoc agents.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least one (1) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Notice can be given to each manager verbally or in writing by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

Any such notice shall specify the time, place and agenda of the meeting.

The notice may be waived by the consent, in writing by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The meeting will be held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of A managers and a majority of B managers present in person, by proxy or by representative, constitute a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means another manager as his proxy.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by phone, video conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers present or duly represented.

A manager may represent one or several managers.

Except as otherwise required by these articles, decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers present or duly represented, including a majority of A managers and a majority of B managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed jointly by one A manager and one B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed jointly by one A manager and one B manager.

Art. 14. Each manager assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company. As a representative of the Company, he is responsible for the execution of his mandate.

Art. 15. The shareholders' resolutions shall be adopted at general meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In such a case, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, and the whole text of the resolutions to be taken shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions.

Shareholders' meetings may always be convened by the Company's manager(s), or by shareholders holding more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least twenty-one (21) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as shareholders representing more than fifty (50%) percent of the share capital of the Company are present or represented and as they are adopted by shareholders representing more than fifty (50%) percent of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least seventy-five (75%) percent of the share Company's capital.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. As of the end of each accounting year, the Company's balance sheet and the profit and loss account are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of all debts owed to and by the Company, with an annex summarising all its commitments, and the debts of the managers, statutory auditors and shareholders towards the Company.

The Company's manager(s) prepares the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder either personally or through a proxyholder, may inspect the above inventory and the balance sheet, at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval who shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the manager(s).

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation, expenses, charges and provision, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under the following conditions.

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution, such interim balance sheet being evidenced by the report of an independent auditor.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 20. The dissolution and the liquidation of the Company must be decided by an extraordinary shareholders meeting in front of a Luxembourg notary.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2005.

Subscription - Payment

The four hundred (400) shares of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each have been subscribed by GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, prenamed, and have been fully paid in cash, so that the amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole Shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the followings managers:

Category A manager:

Andrew Cunningham, Deputy Chief Executive and Finance Director, born on July 22, 1956 in Fife (Scotland), residing at 4, Thorp Avenue, Morpeth, Northumberland NE61 1JT (United Kingdom).

Category B managers:

Marcel Stéphaney, Auditor, born on September 4, 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Grand Duchy of Luxembourg).

Paul Worth, Réviseur d'Entreprises, born on December 13, 1952 in Wokingham (England), residing at 38, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., with registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor. Its mandate will expire at the general meeting, which will be called to deliberate on the annual accounts as at December 31, 2005.

3. Fix the address of the Company at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, une société limitée par actions constituée et régie suivant les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, Royaume Uni, inscrite auprès du Registre des Sociétés du Royaume Uni sous le numéro 3798495

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration elle délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte et d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, que ledit comparant a déclaré constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 10, et 15, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres, à toute société, filiale directe ou indirecte, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites sociétés, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect,

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, ou leur fournir toute assistance (que la Société ait ou n'ait pas de participation dans telle société ou entreprise).

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public et en particulier exercer toute activité de gestion de biens et propriétés immobilières. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N° 3) S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schuttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ou le gérant unique, si tel est le cas, peut décider d'ouvrir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, proportionnellement au nombre total des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par chaque associé peuvent être transférées en application des prescriptions légales des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une décision des associés représentant au moins soixante quinze (75%) pour cent du capital social de la Société.

Toutefois, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que si des sommes distribuables sont suffisantes par rapport au surplus du prix de rachat. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Art. 12. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique, que ce soit dans l'acte constitutif ou dans un acte postérieur, pour une durée déterminée ou indéterminée. Les gérants de la Société peuvent, mais ne doivent pas obligatoirement être associés, et peuvent recevoir une rémunération ou non.

Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants sont révocables ad nutum par des résolutions de l'assemblée générale des associés prises à la majorité simple des voix, ou en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles, conformément à l'objet social de la Société, et pourvu que les termes des présents statuts ou des statuts modifiés ultérieurement aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société est valablement engagée vis à vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes les autres conditions de leur mandat.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins un (1) jour avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les gérants peuvent renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si une majorité de gérants de catégorie A et une majorité de gérants de catégorie B sont présents ou représentés par procuration.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec une majorité de gérants de catégorie A et une majorité de gérants de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont retranscrites dans un procès-verbal, qui est signé par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 14. Chaque gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Il est responsable de l'exécution de son mandat en tant que représentant de la Société.

Art. 15. Les résolutions des associés doivent être adoptées lors d'assemblées générales. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Dans un tel cas, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte intégral des résolutions devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions prises en assemblées générales des associés ne sont valablement adoptées que pour autant que des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, soient présents ou représentés, et qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins soixante quinze (75%) pour cent du capital social de la Société.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les prescriptions légales. Il s'ensuit que l'associé unique prend toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs des gérants. Sauf pour les opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le bilan et le compte de résultat de la Société sont établis, et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant toutes les dettes de la Société dues à et par la Société, comprenant une annexe résumant tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires aux comptes et associés à l'égard de la Société.

Le gérant ou les gérants de la Société préparent le bilan et le compte de résultat dans lequel tous les frais de dépréciation nécessaires doivent être pris en compte.

Tout associé, personnellement ou par procuration, peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Le bilan et le compte de résultat doivent être soumis aux associés pour approbation, qui voteront spécifiquement quant à la décharge à donner aux gérants.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements, frais, charges et provisions constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, ce bilan intérimaire étant corroboré par le rapport d'un réviseur d'entreprises.

Le montant à distribuer ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 20. La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant un notaire Luxembourgeois.

L'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, s'il y a lieu, doit nommer un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, déterminera les pouvoirs desdits liquidateurs et leur(s) rémunération.

A la clôture de la liquidation, les bénéfices de la Société, s'il y a lieu, doivent être attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les quatre cents (400) parts sociales de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune ont été souscrites par GRAIN-GER FINANCE COMPANY LIMITED, préqualifiée, et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décisions de l'Associé Unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants:

Gérant de catégorie A:

Andrew Cunningham, Deputy Chief Executive and Finance Director, né le 22 juillet 1956 à Fife (Ecosse), demeurant au 4, Thorp Avenue, Morpeth, Northumberland NE61 1JT (Royaume Uni).

Gérants de catégorie B:

Marcel Stéphany, Auditeur, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Grand Duché de Luxembourg).

Paul Worth, Réviseur d'Entreprises, né le 13 décembre 1952 à Wokingham (Angleterre), demeurant au 38, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster (Grand Duché de Luxembourg).

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg aux fonctions d'auditeur indépendant. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

3. Fixer l'adresse du siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 146S, fol. 60, case 5. – Reçu 143,05 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

J. Elvinger.

(008103.3/211/424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 105.563.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-second day of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There Appeared:

GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, a company limited by shares formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom, registered with the United Kingdom Trade register under the number 3798495

here represented by Miss Rachel Uhl, jurist, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, being initialled *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company, which such person declared to incorporate.

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 10 and 15 the exceptional rules applying to single shareholder companies.

Art. 2. The object of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise, to any company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company or enterprise or render any assistance to any company or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company or enterprise).

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public and in particular carry on any property and real estate related activity. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°2), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Münsbach (Municipality of Schuttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The board of managers or the sole manager as the case may be, may decide to open offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) represented by four hundred (400) shares of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits out of the total number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of shareholders representing at least seventy-five (75%) percent of the share capital of the Company.

However, if the redemption price exceeds the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available with regard to the excess purchase price. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 12. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 13. The Company is managed by one or more managers, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of single shareholder, by decision of the sole shareholder, either in the constitutive instrument or in a subsequent instrument, for a limited or an undetermined period. The Company's manager(s) may but are not required to be shareholders, and may receive a remuneration or not.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers may be dismissed ad nutum by resolutions taken by the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of single shareholder, by decision of the sole shareholder.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve any acts and operations necessary or useful, consistent with the corporate object of the Company and provided the terms of the present articles or further amended articles shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, including the signature of one A and one B manager.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his/its powers to one or several ad hoc agents.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least one (1) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Notice can be given to each manager verbally or in writing by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

Any such notice shall specify the time, place and agenda of the meeting.

The notice may be waived by the consent, in writing by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The meeting will be held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of A managers and a majority of B managers present in person, by proxy or by representative, constitute a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means another manager as his proxy.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by phone, video conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers present or duly represented.

A manager may represent one or several managers.

Except as otherwise required by these articles, decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers present or duly represented, including a majority of A managers and a majority of B managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed jointly by one A manager and one B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed jointly by one A manager and one B manager.

Art. 14. Each manager assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company. As a representative of the Company, he is responsible for the execution of his mandate.

Art. 15. The shareholders' resolutions shall be adopted at general meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In such a case, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, and the whole text of the resolutions to be taken shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions.

Shareholders' meetings may always be convened by the Company's manager(s), or by shareholders holding more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least twenty-one (21) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as shareholders representing more than fifty (50%) percent of the share capital of the Company are present or represented and as they are adopted by shareholders representing more than fifty (50%) percent of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least seventy-five (75%) percent of the share Company's capital.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. As of the end of each accounting year, the Company's balance sheet and the profit and loss account are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of all debts owed to and by the Company, with an annex summarising all its commitments, and the debts of the managers, statutory auditors and shareholders towards the Company.

The Company's manager(s) prepares the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder either personally or through a proxyholder, may inspect the above inventory and the balance sheet, at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval who shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the manager(s).

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation, expenses, charges and provision, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under the following conditions.

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution, such interim balance sheet being evidenced by the report of an independent auditor.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 20. The dissolution and the liquidation of the Company must be decided by an extraordinary shareholders meeting in front of a Luxembourg notary.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2005.

Subscription - Payment

The four hundred (400) shares of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each have been subscribed by GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, prenamed, and have been fully paid in cash, so that the amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole Shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the followings managers:

Category A manager:

Andrew Cunningham, Deputy Chief Executive and Finance Director, born on July 22, 1956 in Fife (Scotland), residing at 4, Thorp Avenue, Morpeth, Northumberland NE61 1JT (United Kingdom).

Category B managers:

Marcel Stéphaney, Auditor, born on September 4, 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Grand Duchy of Luxembourg).

Paul Worth, Réviseur d'Entreprises, born on December 13, 1952 in Wokingham (England), residing at 38, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor. Its mandate will expire at the general meeting, which will be called to deliberate on the annual accounts as at December 31, 2005.

3. Fix the address of the Company at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, une société limitée par actions constituée et régie suivant les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au First Floor Citygate, ST James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, Royaume Uni, inscrite auprès du Registre des Sociétés du Royaume Uni sous le numéro 3798495

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration elle délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte et d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, que ledit comparant a déclaré constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 10, et 15, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres, à toute société, filiale directe ou indirecte, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites sociétés, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect,

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, ou leur fournir toute assistance (que la Société ait ou n'ait pas de participation dans telle société ou entreprise).

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public et en particulier exercer toute activité de gestion de biens et propriétés immobilières. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N° 2), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schuttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ou le gérant unique, si tel est le cas, peut décider d'ouvrir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, proportionnellement au nombre total des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par chaque associé peuvent être transférées en application des prescriptions légales des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une décision des associés représentant au moins soixante quinze (75%) pour cent du capital social de la Société.

Toutefois, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que si des sommes distribuables sont suffisantes par rapport au surplus du prix de rachat. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Art. 12. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique, que ce soit dans l'acte constitutif ou dans un acte postérieur, pour une durée déterminée ou indéterminée. Les gérants de la Société peuvent, mais ne doivent pas obligatoirement être associés, et peuvent recevoir une rémunération ou non.

Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants sont révocables ad nutum par des résolutions de l'assemblée générale des associés prises à la majorité simple des voix, ou en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles, conformément à l'objet social de la Société, et pourvu que les termes des présents statuts ou des statuts modifiés ultérieurement aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société est valablement engagée vis à vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes les autres conditions de leur mandat.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins un (1) jour avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les gérants peuvent renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si une majorité de gérants de catégorie A et une majorité de gérants de catégorie B sont présents ou représentés par procuration.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec une majorité de gérants de catégorie A et une majorité de gérants de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont retranscrites dans un procès-verbal, qui est signé par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 14. Chaque gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Il est responsable de l'exécution de son mandat en tant que représentant de la Société.

Art. 15. Les résolutions des associés doivent être adoptées lors d'assemblées générales. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Dans un tel cas, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte intégral des résolutions devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions prises en assemblées générales des associés ne sont valablement adoptées que pour autant que des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, soient présents ou représentés, et qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins soixante quinze (75%) pour cent du capital social de la Société.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les prescriptions légales.

Il s'ensuit que l'associé unique prend toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs des gérants.

Sauf pour les opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le bilan et le compte de résultat de la Société sont établis, et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant toutes les dettes de la Société dues à et par la Société, comprenant une annexe résumant tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires aux comptes et associés à l'égard de la Société.

Le gérant ou les gérants de la Société préparent le bilan et le compte de résultat dans lequel tous les frais de dépréciation nécessaires doivent être pris en compte.

Tout associé, personnellement ou par procuration, peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Le bilan et le compte de résultat doivent être soumis aux associés pour approbation, qui voteront spécifiquement quant à la décharge à donner aux gérants.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements, frais, charges et provisions constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, ce bilan intérimaire étant corroboré par le rapport d'un réviseur d'entreprises.

Le montant à distribuer ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 20. La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant un notaire Luxembourgeois.

L'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, s'il y a lieu, doit nommer un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, déterminera les pouvoirs desdits liquidateurs et leur(s) rémunération.

A la clôture de la liquidation, les bénéfices de la Société, s'il y a lieu, doivent être attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Linération

Les quatre cents (400) parts sociales de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune ont été souscrites par GRAIN-GER FINANCE COMPANY LIMITED, préqualifiée, et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décisions de l'Associé Unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants:

Gérant de catégorie A

Andrew Cunningham, Deputy Chief Executive and Finance Director, né le 22 juillet 1956 à Fife (Ecosse), demeurant au 4, Thorp Avenue, Morpeth, Northumberland NE61 1JT (Royaume Uni).

Gérants de catégorie B

Marcel Stéphan, Auditeur, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Grand Duché de Luxembourg).

Paul Worth, Réviseur d'Entreprises, né le 13 décembre 1952 à Wokingham (Angleterre), demeurant au 38, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster (Grand Duché de Luxembourg).

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg aux fonctions d'auditeur indépendant. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

3. Fixer l'adresse du siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

10724

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 146S, fol. 60, case 4. – Reçu 143,05 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

J. Elvinger.

(007670.3/211/424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

SCHORNDORF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.277.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 9 août 2004 que:

1) Les mandats des trois administrateurs:

- M. John Weber, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton;
- M. Guy Lanners, demeurant à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne;
- M. Fred Alessio, demeurant à L-3630 Kayl, 20, rue de Dudelange;

ont été reconduits pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2) Le mandat du commissaire EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, a été reconduit pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. avait été nommé commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} décembre 2001 en remplacement de FIDU-CONCEPT, S.à r.l., par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, réf. LSO-AX01250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100592.3/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

OBJECTIF 94, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 41, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05386, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OBJECTIF 94 S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(103732.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 105.562.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-second day of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, a company limited by shares formed under the laws of the United Kingdom, having its registered office at First Floor Citygate, St James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, United Kingdom, registered with the United Kingdom Trade register under the number 3798495

here represented by Miss Rachel Uhl, jurist, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, being initialled *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company, which such person declared to incorporate.

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as

amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 10 and 15 the exceptional rules applying to single shareholder companies.

Art. 2. The object of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise, to any company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company or enterprise or render any assistance to any company or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company or enterprise).

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public and in particular carry on any property and real estate related activity. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N°1), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Münsbach (Municipality of Schuttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The board of managers or the sole manager as the case may be, may decide to open offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) represented by four hundred (400) shares of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits out of the total number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a resolution of shareholders representing at least seventy-five (75%) per cent of the share capital of the Company.

However, if the redemption price exceeds the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available with regard to the excess purchase price. Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Art. 12. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 13. The Company is managed by one or more managers, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of single shareholder, by decision of the sole shareholder, either in the constitutive instrument or in a subsequent instrument, for a limited or an undetermined period. The Company's manager(s) may but are not required to be shareholders, and may receive a remuneration or not.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers may be dismissed ad nutum by resolutions taken by the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of single shareholder, by decision of the sole shareholder.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve any acts and operations necessary or useful, consistent with the corporate object of the Company and provided the terms of the present articles or further amended articles shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, including the signature of one A and one B manager.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his/its powers to one or several ad hoc agents.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least one (1) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Notice can be given to each manager verbally or in writing by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

Any such notice shall specify the time, place and agenda of the meeting.

The notice may be waived by the consent, in writing by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The meeting will be held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of A managers and a majority of B managers present in person, by proxy or by representative, constitute a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing, in writing of by fax, cable, telegram, telex, electronic means another manager as his proxy.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by phone, video conference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers present or duly represented.

A manager may represent one or several managers.

Except as otherwise required by these articles, decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers present or duly represented, including a majority of A managers and a majority of B managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed jointly by one A manager and one B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed jointly by one A manager and one B manager.

Art. 14. Each manager assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company. As a representative of the Company, he is responsible for the execution of his mandate.

Art. 15. The shareholders' resolutions shall be adopted at general meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In such a case, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, and the whole text of the resolutions to be taken shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions.

Shareholders' meetings may always be convened by the Company's manager(s), or by shareholders holding more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least twenty-one (21) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as shareholders representing more than fifty (50%) percent of the share capital of the Company are present or represented and as they are adopted by shareholders representing more than fifty (50%) percent of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least seventy-five (75%) percent of the share Company's capital.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. As of the end of each accounting year, the Company's balance sheet and the profit and loss account are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of all debts owed to and by the Company, with an annex summarising all its commitments, and the debts of the managers, statutory auditors and shareholders towards the Company.

The Company's manager(s) prepares the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder either personally or through a proxyholder, may inspect the above inventory and the balance sheet, at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval who shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the manager(s).

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation, expenses, charges and provision, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under the following conditions.

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution, such interim balance sheet being evidenced by the report of an independent auditor.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 20. The dissolution and the liquidation of the Company must be decided by an extraordinary shareholders meeting in front of a Luxembourg notary.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2005.

Subscription - Payment

The four hundred (400) shares of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each have been subscribed by GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, prenamed, and have been fully paid in cash, so that the amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the followings managers:

Category A manager:

Andrew Cunningham, Deputy Chief Executive and Finance Director, born on July 22, 1956 in Fife (Scotland), residing at 4, Thorp Avenue, Morpeth, Northumberland NE61 1JT (United Kingdom).

Category B managers:

Marcel Stéphan, Auditor, born on September 4, 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Grand Duchy of Luxembourg).

Paul Worth, Réviseur d'Entreprises, born on December 13, 1952 in Wokingham (England), residing at 38, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor. Its mandate will expire at the general meeting, which will be called to deliberate on the annual accounts as at December 31, 2005.

3. Fix the address of the Company at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GRAINGER FINANCE COMPANY LIMITED, une société limitée par actions constituée et régie suivant les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au First Floor Citygate, St James' Boulevard, Newcastle Upon Tyne, NE1 4JE, Royaume Uni, inscrite auprès du Registre des Sociétés du Royaume Uni sous le numéro 3798495

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration elle délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte et d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, que ledit comparant a déclaré constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 10, et 15, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres, à toute société, filiale directe ou indirecte, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites sociétés, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect,

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, ou leur fournir toute assistance (que la Société ait ou n'ait pas de participation dans telle société ou entreprise).

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public et en particulier exercer toute activité de gestion de biens et propriétés immobilières. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination GRAINGER LUXEMBOURG FINANCING (N° 1), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schuttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ou le gérant unique, si tel est le cas, peut décider d'ouvrir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, proportionnellement au nombre total des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par chaque associé peuvent être transférées en application des prescriptions légales des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une décision des associés représentant au moins soixante-quinze (75%) pour cent du capital social de la Société.

Toutefois, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que si des sommes distribuables sont suffisantes par rapport au surplus du prix de rachat. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Art. 12. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique, que ce soit dans l'acte constitutif ou dans un acte postérieur, pour une durée déterminée ou indéterminée. Les gérants de la Société peuvent, mais ne doivent pas obligatoirement être associés, et peuvent recevoir une rémunération ou non.

Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants sont révocables ad nutum par des résolutions de l'assemblée générale des associés prises à la majorité simple des voix, ou en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles, conformément à l'objet social de la Société, et pourvu que les termes des présents statuts ou des statuts modifiés ultérieurement aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société est valablement engagée vis à vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes les autres conditions de leur mandat.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins un (1) jour avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les gérants peuvent renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si une majorité de gérants de catégorie A et une majorité de gérants de catégorie B sont présents ou représentés par procuration.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec une majorité de gérants de catégorie A et une majorité de gérants de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont retranscrites dans un procès-verbal, qui est signé par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 14. Chaque gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Il est responsable de l'exécution de son mandat en tant que représentant de la Société.

Art. 15. Les résolutions des associés doivent être adoptées lors d'assemblées générales. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Dans un tel cas, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte intégral des résolutions devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, téléfax ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions prises en assemblées générales des associés ne sont valablement adoptées que pour autant que des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, soient présents ou représentés, et qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins soixante quinze (75%) pour cent du capital social de la Société.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les prescriptions légales.

Il s'ensuit que l'associé unique prend toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs des gérants.

Sauf pour les opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le bilan et le compte de résultat de la Société sont établis, et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant toutes les dettes de la Société dues à et par la Société, comprenant une annexe résumant tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires aux comptes et associés à l'égard de la Société.

Le gérant ou les gérants de la Société préparent le bilan et le compte de résultat dans lequel tous les frais de dépréciation nécessaires doivent être pris en compte.

Tout associé, personnellement ou par procuration, peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Le bilan et le compte de résultat doivent être soumis aux associés pour approbation, qui voteront spécifiquement quant à la décharge à donner aux gérants.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements, frais, charges et provisions constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, ce bilan intérimaire étant corroboré par le rapport d'un réviseur d'entreprises.

Le montant à distribuer ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 20. La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant un notaire Luxembourgeois.

L'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, s'il y a lieu, doit nommer un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, déterminera les pouvoirs desdits liquidateurs et leur(s) rémunération.

A la clôture de la liquidation, les bénéfices de la Société, s'il y a lieu, doivent être attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les quatre cents (400) parts sociales de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune ont été souscrites par GRAIN-GER FINANCE COMPANY LIMITED, préqualifiée, et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants:

Gérant de catégorie A:

Andrew Cunningham, Deputy Chief Executive and Finance Director, né le 22 juillet 1956 à Fife (Ecosse), demeurant au 4, Thorp Avenue, Morpeth, Northumberland NE61 1JT (Royaume Uni).

Gérant de catégorie B:

Marcel Stéphaney, Auditeur, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Grand-Duché de Luxembourg).

Paul Worth, Réviseur d'Entreprises, né le 13 décembre 1952 à Wokingham (Angleterre), demeurant au 38, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg aux fonctions d'auditeur indépendant. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

3. Fixer l'adresse du siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 146S, fol. 60, case 3. – Reçu 143,05 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

J. Elvinger.

(007672.3/211/424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

LES ROSSIGNOLS S.A. 1850, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 54.830.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 3 décembre 2004, Monsieur Koen van Baren, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Colm Smith.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur
- Monsieur Koen van Baren, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2004.

pour LES ROSSIGNOLS S.A. 1850,

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100669.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

S.G.I. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 7.207.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2004 qu'il a été procédé à une reconstitution entière des organes sociaux et qu'ont été nommés:

a) *administrateurs:*

- Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, président
- Monsieur David J. Titman, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à I-00185 Rome (Italie), Via Buonarroti, 30,
- Monsieur Paolo Tamborino, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à I-00185 Rome (Italie), Via Buonarroti, 30, Vice Président en remplacement de Monsieur Nicolas Schaeffer jr.

b) *commissaire aux comptes*

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2006. Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, réf. LSO-AX02655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100612.3/535/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

AGENCE DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE FINANCIERE (ATTF) LUXEMBOURG,

Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 72.054.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2004

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 2 juin 2004 que:

- Monsieur Marc Thill, MAE, Relations Economiques Internationales, demeurant à L-7307 Steinsel 77, rue Basse, coopté comme administrateur en date du 4 décembre 2003, a été confirmé comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Pierre Gramagna, Direction des Relations Economiques Internationales demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, démissionnaire.

- Monsieur Paul Emering, Chambre de Commerce, demeurant à L-6136 Junglinster 19A, rue de la Montagne, coopté comme administrateur en date du 4 décembre 2003, a été confirmé comme administrateur de la société en remplacement de Paul Hippert, Directeur, demeurant à L-2515 Luxembourg, démissionnaire.

- Monsieur Jean-Paul Mossong, Directeur Administratif auprès de l'Université de Luxembourg, demeurant à L-5741 Filsdorf 19, rue de Luxembourg a été nommé comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Norbert Von Kunitzki, licencié en sciences économiques, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, démissionnaire.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2005.

- Le mandat de commissaire de Monsieur Pierre Krier a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'année 2005.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Hartmann.

(100491.3/727/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

AGENCE DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE FINANCIERE (ATTF) LUXEMBOURG,

Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 72.054.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 4 décembre 2003

Il résulte de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 4 décembre 2003 que:

- Monsieur Marc Thill, MAE, Relations Economiques Internationales, demeurant à L-7307 Steinsel 77, rue Basse a été coopté administrateur de la société en remplacement de Pierre Gramegna, Direction des Relations Economiques Internationales, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, démissionnaire.

- Monsieur Paul Emering, Chambre de Commerce, demeurant à L-6136 Junglinster 19A, rue de la Montagne a été coopté administrateur de la société en remplacement de Paul Hippert, Directeur, demeurant à L-2515 Luxembourg, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2004, réf. LSO-AX02183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100496.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

LAMYL INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 10.103.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 novembre 2004 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur démissionnaire Melle Christine Valette.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Joë Lemmer, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100766.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

MULTI EUROPLACEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 24.007.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 1^{er} décembre 2004

En date du 1^{er} décembre 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

* De reporter les résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2004.

* De renouveler le mandat réviseur d'Entreprises de DELOITTE & TOUCHE pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

* De renouveler les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Loris Di Vora,

- CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL DU NORD, représentée par M. Guy Courbot,

- ALTERAM représentée par Monsieur Gilles Rouchie,

- MULTIFONDS S.A., représentée par Monsieur Xavier Lepine,

- C.M.N. HOLDING, représentée par Monsieur Michel Godart,

- C.M.N. EUROPE, représentée par Monsieur André Coormier,

- CREDIT PROFESSIONNEL S.A. (BKCP), représentée par Monsieur Eric Charpentier,

pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2005.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MULTI EUROPLACEMENT

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103467.3/984/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

MCM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.962.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 décembre 2004, au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur démissionnaire Melle Christine Valette.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant professionnellement à L-1661, Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Jérôme Bach, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100767.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2004.

KENSINGTON ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 94.861.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social, le 21 mai 2004 à 14.00 heures

L'Assemblée Générale approuve les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation intervenue le 24 septembre 2003 de Madame Elise Lethuillier en sa qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Karl Guénard, administrateur démissionnaire, et donne décharge pleine et entière à Monsieur Karl Guénard pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

L'Assemblée Générale nomme Madame Elise Lethuillier en qualité d'administrateur pour quatre années. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103506.3/817/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

NEW GENERATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 40.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05385, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW GENERATION, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(103731.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

10735

NIGHTINGALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 94.466.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social, le 18 mai 2004 à 17.00 heures

L'Assemblée Générale approuve les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation intervenue le 24 septembre 2003 de Madame Elise Lethuillier en sa qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Karl Guénard, administrateur démissionnaire, et donne décharge pleine et entière à Monsieur Karl Guénard pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

L'Assemblée Générale nomme Madame Elise Lethuillier en qualité d'administrateur pour quatre années. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2008.

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103537.3/817/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

EURO PATRIMOINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.085.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 2 juin 2003 à 15.00 heures

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2002 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe l'intégralité du capital social.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2002.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103548.3/817/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

**H. KÖHLER CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HEINRICH KÖHLER BAUGESELLSCHAFT, GmbH)**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 37.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05377, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H. KÖHLER CONSTRUCTIONS S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(103745.3/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

10736

BIVA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.071.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 19 avril 2004 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolutions

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104347.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

KARLIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 32.887.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire qui s'est tenue le 17 mai 2004 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

* Monsieur Guy Feite,

* Monsieur Marc Vitier,

* Monsieur Jean de Rudder.

- L'Assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

* Monsieur Pierre Schill.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104349.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

SODI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.759.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2004 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus et de COSAFIN S.A., ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Noël Didier.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05960. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104355.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

10737

EMBRUN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 18.923.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 30 novembre 2004

L'assemblée prend connaissance de la démission de Messieurs Etienne Gillet, Jacques Tordoor et Guy Glesener de leur poste d'Administrateur de la société et de AUDITEX, S.à r.l. de son poste de Commissaire de la société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

- Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, né à Peppange (Luxembourg) le 2 novembre 1939, résidant 11, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette

- Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, né à Ettelbrück (Luxembourg) le 16 février 1946, résidant 92, rue de l'Horizon, Place St Hubert, L-5960 Itzig

- COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, RCS Luxembourg B 70.588

et comme nouveau commissaire:

- Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, né à Grevenmacher (Luxembourg) le 10 août 1957, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104358.3/1172/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

SOGECAR OUEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 53.344.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 mars 2002

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Cambresier, Président et Administrateur-Directeur.

Sont présents: Monsieur Pierre Cambresier, Président et Administrateur-Directeur, Monsieur Marc Brykman, Administrateur.

1. Démission de Madame Joanne Celens

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Madame Joanne Celens de son poste d'Administrateur et la remercie pour les services rendus à la société.

Le Conseil d'administration supprime tous les pouvoirs octroyés à Madame Joanne Celens.

2. Nomination provisoire de Monsieur Jean-Marie Docquier

Afin de combler le poste d'administrateur laissé vacant, les membres restants du Conseil d'Administration décident la nomination, en tant qu'administrateur à titre provisoire jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, de Monsieur Jean-Marie Docquier, domicilié rue Richard Heintz, 33, B-6950 Nassogne.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

P. Cambresier / M. Brykman

Administrateur-Directeur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08985. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104204.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

SOGECAR OUEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 53.344.

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire du 29 mai 2002

L'Assemblée décide de renouveler pour un terme d'un an les mandats d'Administrateurs de Monsieur Pierre Cambresier et de Monsieur Marc Brykman.

L'Assemblée décide de nommer Administrateur pour un terme d'un an Monsieur Jean-Marie Docquier, domicilié rue Richard Heintz, 33, B-6950 Nassogne.

La perte après impôts de l'exercice 2001 s'élève à EUR 3.632.

L'Assemblée décide d'affecter la perte de l'exercice 2001 au résultat reporté de la société.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée générale décide de renouveler pour un terme d'un an le mandat du commissaire-réviseur, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., dont le siège social est situé au 400, route d'Esch, Luxembourg.

P. Cambresier
Administrateur-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, réf. LSO-AS08982.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104207.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

MICAZE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 29.396.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg 3B, boulevard du Prince Henri, le 30 novembre 2004

L'assemblée prend connaissance de la démission de Messieurs Jean Pirrotte, Pierre Schmit et Madame Gabrielle Schneider de leur poste d'Administrateur de la société et de AUDITEX, S.à r.l. de son poste de Commissaire de la société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, né à Peppange (Luxembourg) le 2 novembre 1939, résidant 11, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette
- Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, né à Ettelbrück (Luxembourg) le 16 février 1946, résidant 92, rue de l'Horizon, Place St Hubert, L-5960 Itzig
- COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, RCS Luxembourg B 70.588

et comme nouveau commissaire:

- Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, né à Grevenmacher (Luxembourg) le 10 août 1957, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104362.3/1172/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

FINANCIERE EUROPEENNE DU GROUPE DU SAVOY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 67.770.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 avril 2003

En date du 30 avril 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002 de la manière suivante:

Profit for the period	41.078,63 EUR
Allocation to the Legal Reserve	- 2.053,93 EUR
Available for dividend	39.024,70 EUR
Dividend distribution	- 0,00 EUR
To be carried forward	39.024,70 EUR

- de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Christopher Saunders, Gilles de Seze et Jacques Elvinger pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2004;
- de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2004.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FINANCIERE EUROPEENNE DU GROUPE DU SAVOY S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05504. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103447.3/984/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

FINANCIERE EUROPEENNE DU GROUPE DU SAVOY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 67.770.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 avril 2004

En date du 30 avril 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 de la manière suivante:

Profit for the period	19.797,71 EUR
Allocation to the Legal Reserve	- 529,22 EUR
Available for dividend	19.268,49 EUR
Dividend distribution	- 0,00 EUR
To be carried forward	19.268,49 EUR

- de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Christopher Saunders, Gilles de Seze et Jacques Elvinger pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2005;
- de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2005.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *FINANCIERE EUROPEENNE DU GROUPE DU SAVOY S.A.*

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103449.3/984/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

PRINT SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 64, rue Baudouin.
R. C. Luxembourg B 10.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05389, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PRINT SERVICE S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(103733.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

GROUPE DU SAVOY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 67.320.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 avril 2003

En date du 30 avril 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reporter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2002;
- De renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Jacques Bofferding, Christopher Saunders, Gilles de Seze, Paul d'Esteve de Pradel, David Hypher, Christian de Pourtales, Bryan Jeeves Obe, Giuseppe Barranco et Jacques Elvinger pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2004;
- De renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de ERNST & YOUNG pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2004.

Luxembourg, le 23 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *GROUPE DU SAVOY SICAV*

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103456.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

GROUPE DU SAVOY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 67.320.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 avril 2004

En date du 30 avril 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reporter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2003;
- De renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Jacques Bofferding, Christopher Saunders, Mr Gilles de Seze, Paul d'Esteve de Pradel, David Hypher, Christian de Pourtales, Bryan Jeeves, Giuseppe Barranco et Mr Jacques Elvinger pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2005;
- De renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de ERNST & YOUNG pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GROUPE DU SAVOY SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05500. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103452.3/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

ANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 75.064.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 9 juin 2004 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs:

Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et COSAFIN S.A.

et du Commissaire aux Comptes:

H.R.T. REVISION, S.à r.l.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104366.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

EURO PATRIMOINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.085.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 juin 2001 à 15.00 heures

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2000 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe la moitié du capital social.

L'Assemblée ratifie la cooptation intervenue en date du 8 septembre 2000 de Madame Elise Lethuillier, en sa qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, Administrateur démissionnaire, et donne décharge à Monsieur Frédéric Seince pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2000.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs, et de HRT REVISION, S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103519.3/817/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

EURO PATRIMOINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.085.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 3 juin 2002 à 15.00 heures

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2001 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe l'intégralité du capital social.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2001.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs, et de HRT REVISION, S. à r.l. en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103511.3/817/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

CARMIGNAC PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 70.409.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 avril 2003

En date du 22 avril 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- de prendre acte de la démission de Monsieur Christophe Naguy en date du 14 août 2002,
- de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Edouard Carmignac, Eric Helderlé, Henry Pickard et Loris Di Vora pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004,
- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de DELOITTE & TOUCHE pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Luxembourg, le 15 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CARMIGNAC PORTFOLIO

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103472.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

CARMIGNAC PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 70.409.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 avril 2004

En date du 19 avril 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003,
- de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Edouard Carmignac, Eric Helderlé, Henry Pickard et Loris Di Vora pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005,
- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de DELOITTE S.A. pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 15 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *CARMIGNAC PORTFOLIO*

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05487. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(103470.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

SALON CREATIV COIFFEUR ANJA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 62.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05390, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *SALON CREATIV COIFFEUR ANJA S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(103734.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2004.

XONORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 81.271.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} avril 2005* à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (00402/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SETAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.519.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} avril 2005* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00401/795/14)

Le Conseil d'Administration.

TROPICAL INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 97.283.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *mercredi 6 avril 2005* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
2. Rapport du Commissaire aux Comptes,
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,

4. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
6. Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00354/755/18)

Le Conseil d'Administration.

TELEMADE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 86.588.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 30 mars 2005 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'article seize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mardi de juin à dix-huit heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

I (00643/696/14)

Le Conseil d'Administration.

KIM INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2311 Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
H. R. Luxemburg B 15.489.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 30. März 2005 um 11.00 am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2004, sowie Zuteilung des Resultats
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2004.
4. Beschluss zur Weiterführung der Aktivität der Gesellschaft in Bezug auf den Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
5. Rücktritt der Verwalter und Entlastungserteilung.
6. Ernennung neuer Verwalter.
7. Verschiedenes.

I (00644/1023/18)

Der Verwaltungsrat.

TADLER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 55.293.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 8 avril 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
2. Rapport du commissaire aux comptes,
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
4. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
5. Nominations statutaires,
6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00642/755/18)

Le Conseil d'Administration.

10744

BRUGAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 10.599.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} avril 2005* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (00403/795/16)

Le Conseil d'Administration.

ELY INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 10.357.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} avril 2005* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (00400/795/15)

Le Conseil d'Administration.

PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.533.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *April 14, 2005* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915.

The Extraordinary General Meeting of February 14, 2005 could not deliberate in due form on this item the agenda as the quorum required by law was not attained.

I (00593/795/14)

The Board of Directors.

GUANYIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.225.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *31 mars 2005* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00394/795/14)

Le Conseil d'Administration.

INVESTISSEMENTS MULTISECTORIELS EUROPEENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.753.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} avril 2005* à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

I (00407/795/16)

Le Conseil d'Administration.

WEST FIELDS CONSOLIDATED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.460.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} avril 2005* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (00408/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ANNIBAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.593.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} avril 2005* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (00411/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MAPICIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.847.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} avril 2005* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (00404/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CORDALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.741.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} avril 2005* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00405/795/14)

Le Conseil d'Administration.

IPSILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 86.742.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} 2005* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00406/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MAXIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.767.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le vendredi *1^{er} avril 2005* à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (00710/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

IMMO DEBT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.938.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *30 mars 2005* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (00682/696/15)

Le Conseil d'Administration.

10747

COPARRINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.910.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2005 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00264/795/14)

Le Conseil d'Administration.

DIVERSIND FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.436.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mars 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00265/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BLACK STEEL ORGANIZATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.097.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mars 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00266/795/15)

Le Conseil d'Administration.

GEMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.359.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 mars 2005 à 13.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Divers.

II (00616/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

KINASE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.588.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *March 29, 2005* at 2.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10th, 1915.

The Annual General Meeting of January 28, 2005 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (00313/795/14)

The Board of Directors.

BUILDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.380.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi le *24 mars 2005* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
2. Rapport du commissaire aux comptes,
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
4. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
5. Nominations statutaires,
6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00351/755/18)

Le Conseil d'Administration.

CESAREE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.382.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *21 mars 2005* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (00544/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

GRANDEX PROMOTION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.875.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *21 mars 2005* à 9.00 heures au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (00542/000/21)

*Le Conseil d'Administration.***TRANSMEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.428.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 21 mars 2005 à 9.00 heures au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (00543/000/20)

*Le Conseil d'Administration.***PESCADO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 101.509.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (00546/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.***LADIGUE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 62.471.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
6. Nomination de nouveaux Administrateurs.
7. Divers.

II (00547/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

ULIXES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.045.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002, 2003 et 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période de 1^{er} janvier 2005 à la date de la présente Assemblée
6. Transfert du siège social
7. Divers.

II (00579/795/19)

Le Conseil d'Administration.

C.I.C.A.C. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.145.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 mars 2005 à 14.00 heures au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (00608/000/21)

Le Conseil d'Administration.

FIGA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.569.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 mars 2005 à 14.00 heures au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2004
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
 7. Nominations statutaires
 8. Divers
- II (00609/000/21) Le Conseil d'Administration.
-

EUROPIMMO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.959.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 22 mars 2005 à 10.00 heures au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
 3. Affectation du résultat
 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
 6. Nominations statutaires
 7. Divers
- II (00610/000/20) Le Conseil d'Administration.
-

INTERNATIONAL MACHINE INDUSTRIES S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.891.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on March 23, 2005 at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2000, 2001, 2002, 2003 and 2004
 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
 4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
 5. Resignation of three Directors and of the statutory auditor and appointment of their replacement
 6. Special Discharge of the Directors and of the Statutory Auditor for the period from January 1st, 2005 until the present Extraordinary General Meeting
 7. Transfer of the corporate seat
 8. Miscellaneous
- II (00540/795/20) The Board of Directors.
-

METAGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.256.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 21 mars 2005 à 15.00 heures au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (00539/000/20)

Le Conseil d'Administration.

OVERSEAS MEDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.482.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 21 mars 2005 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur.
2. Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Décharge à donner au Liquidateur et au Commissaire-Vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
5. Décharge à donner aux membres du bureau de l'Assemblée prononçant la liquidation finale de la société.
6. Conservation des livres et documents de la société.
7. Clôture de la liquidation.
8. Divers.

II (00490/000/19)

Le liquidateur.

INTERNATIONAL MACHINE INDUSTRIES S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.891.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on March 23, 2005 at 9.00 am at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Resignation of three Directors and of the statutory auditor and appointment of their replacement
5. Special Discharge of the Directors and of the Statutory Auditor for the period from January 1st, 2005 until the present Extraordinary General meeting
6. Transfer of the corporate seat
7. Miscellaneous

II (00462/795/18)

The Board of Directors.